## Conseil Général **Haut-Rhin**

## Rapport du Président

Commission Permanente du 1 3 0CT 2006

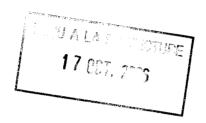
Service instructeur

Mission Aménagement de la Montagne

Nº Nº138-06

Service consulté

DIF ADT



## COTISATION POUR L'ADHESION DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

Résumé : le présent rapport a pour objet de proposer le versement de la cotisation du Département du Haut-Rhin à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) pour un montant de 13 998 €.

A l'occasion du vote du budget 2006, l'Assemblée Départementale a inscrit des crédits correspondant au montant de la cotisation pour l'adhésion à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM) pour l'année 2006 pour un montant de 13  $722 \, \varepsilon$ .

Lors de son Assemblée Générale, l'ANEM a décidé de procéder à une réévaluation des cotisations pour 2006 et sollicite le Département à hauteur de 13 998 €.

L'Association Nationale des Elus de la Montagne regroupe les élus représentant l'ensemble des massifs de montagne français. Elle a pour objet la défense des territoires et des problématiques de montagne au niveau national et européen par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent. Son action s'oriente principalement autour de l'information des élus, le suivi de l'application des textes réglementaires, la rencontre des acteurs de la montagne et l'intervention auprès des institutions politiques. Elle apporte une contribution importante aux débats législatifs et elle est intervenue notamment, lors de l'adoption de la loi relative au développement des territoires ruraux. Les études qu'elle commande visent à aider les élus dans leurs actions en matière d'environnement social des stations de montagne.

A l'instar de l'ensemble des départements français de montagne, le Département du Haut Rhin est membre de cette association et est invité à s'acquitter de sa cotisation annuelle.

Celle-ci est calculée par rapport à la population montagnarde du Département.

## En conclusion, je vous propose:

- de verser la cotisation à l'Association Nationale des élus de la Montagne au titre de l'année 2006 d'un montant de 13 998 €,
- ❖ d'imputer le montant de cette cotisation sur la section de fonctionnement au chapitre 11 politique F044 fonction 94 nature 6281 enveloppe 86336.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

